



COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 11 JUILLET 2016

Commune de MANDEREN

L'an deux mille seize le onze du mois de juillet à vingt heures quinze minutes, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Manderren sous la présidence de DORBACH Régis

Etaient présents :

BERGER Robert, JOYEUX Robert, LELLIG Chantal, SCHLENCK Gilbert, WEITER Joël,

Excusés : TRITZ Olivier, RITZEN Mark, SCHWEITZER Germain, BECKER Christophe, SOLANILLA Patricia,

Procuration : TRITZ Olivier à DORBACH Régis, SOLANILLA Patricia à JOYEUX Robert, BECKER Christophe à WEITER Joël,

26/2016 FUSION DE LA CC du BOUZONVILLOIS ET DE LA CC DES TROIS FRONTIERES

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal,

- Vu le projet de fusion de la communauté de communes du Bouzonvillois avec la communauté de communes des Trois Frontières dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) arrêté le 30 mars 2016 ;
- Vu le courrier du Préfet de la Moselle en date du 27 avril 2016 par lequel il sollicite l'avis des communes et des EPCI concernés sur le périmètre envisagé en application du SDCI, ainsi que sur le nom et le siège du nouvel EPCI ;
- Considérant que le périmètre proposé a été approuvé par la commission départementale de coopération intercommunale ;
- Considérant que le nouvel EPCI créé devra adhérer au Scot de l'agglomération de Thionville (SCOTAT) ;
- Considérant que les services administratifs et les services à la population du nouvel EPCI resteront à Bouzonville dans l'Hôtel Communautaire existant ;
- Considérant que dans le cadre de la territorialisation des services départementaux, le territoire du Bouzonvillois a été intégré à Thionville ;
- Considérant que le choix du siège social de la nouvelle collectivité déterminera l'arrondissement de rattachement, et qu'à ce titre il est proposé d'installer le siège administratif à la Maison de la Nature à 57480 MONTENACH afin de dépendre de la sous-préfecture de Thionville ;
- Considérant la proposition d'appeler le nouvel EPCI : Communauté de Communes Bouzonvillois - Trois Frontières

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas approuver le périmètre du nouvel EPCI tel que proposé par le Préfet car il ne correspond aucunement à la réalité de notre bassin de vie.
- D'installer le siège administratif de la nouvelle communauté de communes à la Maison de la Nature 57480 MONTENACH afin d'intégrer le nouvel EPCI dans l'arrondissement de THIONVILLE, cela

pour des raisons de proximité (sous-préfecture de Thionville 25km – sous-préfecture de Forbach 80km antenne de Boulay 42km)

- De ne pas adopter la proposition de nom du nouvel EPCI : Communauté de Communes Bouzonvillois - Trois Frontières et propose comme nom pour le nouvel EPCI : Communauté de Communes Sierck les Bains – Bouzonville

Parler de proximité et d'accessibilité dans cette nouvelle configuration d'EPCI est une ineptie.

27/2016 BOIS 2017

Le Conseil Municipal approuve l'état de prévision des coupes avec les précisions suivantes : façonnage et débardage de 400 M3 de grumes de qualité C D pour le 15-11- 2016 dans les parcelles 2 et 18, les parcelles 24 et 25 seront vendues sur pied selon les possibilités de contractualisation .Les autres parcelles (solde 7et 16, 9 et 14) seront coupées selon la demande en bois de chauffage. La parcelle 3 est reportée Les arbres de diamètre supérieur à 50 cm seront abattus par les bûcherons professionnels.

Le Conseil Municipal demande la délivrance des produits non-façonnés (sur pied et houppiers) destinés à être transformés en bois de chauffage par les affouagistes. La commune a déterminé le mode de partage par tête d'habitant ayant domicile réel et fixe dans la commune.

Le Conseil Municipal fixe :

- la taxe d'affouage à 13€
- le délai d'exploitation des bois au 30 avril 2017
- le délai d'enlèvement des bois au 30 août 2017

Conformément à l'article L 145-1 du Code Forestier, désigne les trois garants solidairement responsables de la bonne exécution de la coupe :

- ➔M. Robert JOYEUX
- ➔M. Gilbert SCHLENCK
- ➔M. Robert BERGER

L'aide de l'agent est sollicité pour la matérialisation et réception partielle des lots, rémunération : 1,80€ par stère.

Le Chef d'Agence de l'ONF procèdera à la délivrance des coupes et à l'agrément des garants

28/2016 SALLE COLOMBIERS - PLAN ET ESTIMATION FINANCIERE

M. le Maire présente au Conseil Municipal le plan et l'estimation faite par M. THEIS Fabrice, Architecte en charge du projet de mise aux normes de la salle de l'Espace Colombiers estimation qui se chiffre à 169 506.50€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix et 1 abstention

- Valide le plan
- Accepte l'estimation faite par M. THEIS Fabrice pour un montant de 169 506.50€ HT.